



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE BREBIERES**

**SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du trois mars deux mil vingt-six.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme BODNIEFSKI Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, MME MOLARD Caroline\*, Mme LIENARD Eva, Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme DUQUENNE Thérèse.

**\*arrivée à 19h48, au point n° 2**

**ABSENTS :**

Mme LOYEZ Cécile donne pouvoir à Mme DUQUENNE Thérèse ;

M. DEGELDER Mickaël.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BODNIEFSKI Marina

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 12 puis 13 à partir du point n° 2**

**Quorum : 8**

**Votants : 13 puis 14 à partir du point n° 2**

**Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2026.

**FINANCES**

1- Vote du budget :

1-1 Compte financier unique 2025 et affectation des résultats

1-2 Vote des subventions allouées aux associations

1-3 Vote du budget primitif 2026

**DECISIONS DU PRESIDENT –** Aucune décision prise depuis le 17 février 2026

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

## DEROULE DE SEANCE

Observations

Appel

Je vous rappelle que la réunion a dû être reportée en raison du piratage de la Direction Générale des Finances Publiques. Cette situation a nécessité un certain délai avant un retour complet à la normale, notamment pour la validation du Compte Financier Unique (CFU) nécessaire pour le vote du budget.

### ➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2026

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance précédente du 23 février 2026, transmis avec la convocation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

*Signature du procès-verbal par Monsieur le Président et Madame BODNIEFSKI, secrétaire de séance.*

## FINANCES

### 1- Vote du budget

#### 1.1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 et affectation des résultats

Je vous informe qu'il s'agit de la première année où nous votons celui-ci. Il remplace le compte de gestion de la DGFIP et le compte administratif.

Je cède la parole à Madame LANG qui va vous présenter celui-ci.

Avez-vous des questions sur le CFU ?

*Monsieur le Président quitte la salle puisqu'il ne prend pas part au vote.*

**A. DELEBARRE :** Nous allons passer au vote du compte financier unique 2025 et de l'affectation des résultats.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

**JP MOREAU :** Lors du dernier conseil, il était indiqué dans un paragraphe des documents que le budget doit être voté au plus tard le 30 avril. Nous devons donc voter le DOB et le budget, car la constitution du prochain CCAS n'interviendra que bien après cette échéance, début septembre.

**Monsieur le Président :** Oui, c'est lié au délai nécessaire à la constitution du prochain CCAS.

**JP MOREAU :** Les membres étant réélus après les élections municipales, pourquoi faut-il attendre deux mois ?

**Monsieur le Président :** Le délai de deux mois correspond au délai légal laissé aux différentes associations pour nous transmettre leurs propositions de membres et à la gestion des démarches administratives. Il faut ensuite que le conseil municipal délibère pour procéder à la nomination.

### 1.2 Vote des subventions allouées aux associations

Comme l'année dernière, je vous propose d'allouer des subventions aux associations suivantes : l'Epices-Riz Solidaire et le Secours catholique.

Le montant versé était de 400 € par an par association.

Comme évoqué lors de la précédente réunion nous pouvons augmenter le montant de la subvention.

Je vous propose de la fixer à 600 € par an et par association.

Avez-vous des questions sur ces subventions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

### 1.3 Vote du budget primitif 2026

Je cède la parole à Mme LANG pour la présentation de celui-ci.

Est-ce que vous avez des questions sur le budget primitif 2026 ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pour rappel, en ce qui concerne des aides financières pour des jeunes qui ont un projet d'insertion ou un problème financier passager, ou traversent une situation précaire, le CCAS a délibéré pour la durée du mandat pour octroyer des aides financières exceptionnelles.

**C. LIBERAL** : C'est une aide exceptionnelle par personne et comment faire pour en faire la demande.

**Monsieur le Président** : Oui, il s'agit bien d'une aide attribuée par personne, et les demandes doivent être déposées en mairie.

Et pour l'attribution de ces aides, il faut attendre la constitution du nouveau CCAS.

La séance est levée à 20h06.

Fait à BREBIERES, le 9 mars 2026.

Lionel DAVID,  
Président du CCAS.

Marina BODNIEFSKI,  
Secrétaire de séance.



Approuvé en séance le 10/6/2026  
Publié le 11/6/2026  
Affiché le 11/6/2026